



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 38296

Texte de la question

M. Jacques Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur le calendrier d'examen en seconde lecture de la proposition de loi n° 768, modifiée par le Sénat, visant à reconnaître le vote blanc aux élections, adoptée par l'Assemblée nationale le 22 novembre 2012, par le Sénat le 28 février 2013, déposée à l'Assemblée nationale le 28 février 2013 et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale. En effet, déposer dans l'urne un bulletin blanc est un acte réfléchi et intentionnel. Le citoyen vote mais en exprimant clairement sa volonté de se démarquer du choix proposé par l'élection. Or à ce jour, le vote blanc est assimilé à un vote nul ce qui, en outre, peut encourager l'abstention. La proposition de loi discutée au Parlement vise notamment à reconnaître le vote blanc comme expression politique légitime. Les débats menés à l'Assemblée nationale et au Sénat lors de l'examen de cette proposition de loi ont permis de dégager plusieurs points d'accord, notamment le refus de reconnaître le vote blanc comme un suffrage exprimé (dans une telle hypothèse, à l'occasion d'un référendum par exemple, le vote blanc serait considéré comme un bulletin « non » et serait donc détourné de son intention initiale) ou l'opportunité représentée par la reconnaissance du vote blanc pour combattre la désaffection civique grâce à l'élargissement du champ des possibilités ainsi offertes à l'électeur. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur cette proposition de loi et notamment le calendrier de son examen en seconde lecture d'un texte qui porte un principe essentiel : l'élection est faite pour que les électeurs s'expriment avant d'être faite pour celles et ceux qu'elle désigne.

Texte de la réponse

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement fait savoir à l'honorable parlementaire que le Gouvernement partage sa préoccupation de lutter contre la désaffection civique par la reconnaissance du vote blanc expression politique légitime. C'est la raison pour laquelle la proposition de loi qu'il évoque a été examinée par l'Assemblée nationale le jeudi 28 novembre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38296

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9886

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 287